

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
MARDI 15 NOVEMBRE 2022 19 H 30**

Madame la Présidente, Bénédicte **GRISOT-DELPECH** prend la parole et remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que celle de Madame **MOUNY Chantal**, Maire de **MONTIGNY-LENGRAIN**, de **Madame DAUCE** Conseillère municipale de **Ressons le Long**, de Madame **COLIN Ginette**, secrétaire générale du **CODEP (Comité Départemental de l'Aisne)**, excuse l'absence de Monsieur **Bernard RUELLE**, Maire de **VIC SUR AISNE**.

Mathieu MORLET et **Charlène ABRAHAM** nos animateurs sont présents.

30 adhérents sont présents et nous disposons de 7 pouvoirs.

A titre d'information Madame la Présidente informe les nouveaux adhérents sur la composition du bureau :

Colette **GUEUDET** : Vice-Présidente

Carole **CAMUS** : Secrétaire

Emilie **TELLIER** : Trésorière

Et elle-même Bénédicte **GRISOT-DELPECH** : Présidente.

Le bureau ne change pas.

NOS ANIMATEURS :

Charlène, dans notre club depuis **2009**, elle anime les cours du **mercredi**, **jeudi** et du **lundi** depuis le départ de **Maxime** soit cinq heures de cours répartis comme suit :

- Gym tonique **Le lundi de 18 h 00 à 19 h 00**
- Yoga **le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30**
- Zumba **le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30**
- Gym douce /Pilate **le jeudi de 18 h 00 à 19 h 00**
- Gym tonique **le jeudi de 19 h 00 à 20 h 00.**

Maxime, embauché en **septembre 2021** nous a quitté pour le Sud de la France **fin avril**.

Mathieu l'a remplacé en **mai** et a décidé de continuer l'aventure avec nous et assure les cours du **mardi** répartis comme suit :

- Gym douce **Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30**
- Gym tonique **Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30**

Kais, nouvel animateur qui assure les cours de **hip hop** pour les enfants :

- Hip-Hop **le mercredi de 16h 30 à 17 h30**

LES COTISATIONS ET LE NOMBRE DE LICENCIÉS :

Pour la saison dernière **2021/2022**, nous étions **90** adhérents contre **97** pour la saison **2020/2021**.
Il faudra plusieurs années pour retrouver le nombre de **160** adhérents que nous avions la saison **2019/2020**.

Les cotisations étaient de :

- **120 €** pour les nouveaux adhérents adultes **25 €** de licence soit **95 €** pour l'Association,
- **110 €** pour les anciens adhérents de la saison précédente pénalisés par le confinement et la fermeture des salles

Et de :

- **100 €** pour les mineurs dont **20 €** de licence soit **80 €** pour l'Association.

Nous avons pris à notre charge la licence animatrice pour **Charlène** et de **Maxime** qui était de **40 €** par animateur.

Nous avons renouvelé celle de Charlène pour cette année qui est passée à **40,50 €**.

Nous rappelons à tout le monde que nous ne remboursons pas les cotisations.

Nous sommes une association. Ces dernières nous permettent de payer les salaires et les charges.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN :

Depuis le début de l'année, nous devons signer le Contrat d'Engagement Républicain.

Il est affiché dans le vestiaire et sur le site internet. C'est une loi **d'août 2021**.

L'objectif est d'assurer que de l'argent public ne soit pas versé à des associations qui contreviendraient aux valeurs de la République.

Toute association qui souhaite obtenir une subvention doit s'engager à respecter les valeurs de République en souscrivant à ce contrat qui comporte **7** engagements :

- Respect de lois de la République,
- Liberté de conscience,
- Liberté des membres de l'association,
- Égalité et non-discrimination,
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine.

La commune de **Ressons-le-Long** nous a demandé de la signer.

LA COVID :

Cette pandémie nous a pénalisé une nouvelle fois l'année dernière à cause du passe sanitaire obligatoire. Certains adhérents ne sont pas revenus.

Ceux qui étaient présents ont assisté aux cours malgré cette contrainte et l'établissement de la liste des participants à chaque cours, obligatoire jusqu'en mars.

Suite à cette crise de la Covid, l'Urssaf a supprimé ses cotisations sociales pour un montant de **649 €**. Nous avons eu des mois à zéro.

LES SUBVENTIONS :

Nous avons également reçu des subventions provenant des différentes communes que nous remercions :

- Vic sur Aisne	700 € pour l'année 2021
- Vic sur Aisne	700 € pour l'année 2022
- Montigny-Lengrain	300 €
- Subvention départementale	280 €
- Autrêches	195 €
- Ambleny	150 €
- Ressons le long	70 €

Nous avons également demandé une autre subvention, le **PSF 2022 (Projet Sportif Fédéral)**, concernant la création d'un nouveau cours enfants, de Hip-Hop pour la rentrée **2022**.

Nous avons obtenu une subvention de **1 900 €**.

LES SALAIRES ET LE COÛT DE FONCTIONNEMENT :

Concernant les salaires de nos animatrices, ils sont calculés de la façon suivante :

1 heure de cours + une heure de préparation

13,70 € net de l'heure soit **27,40 €** net par cours.

Ce qui représente en brut **36 €** et **41 €** pour une heure de cours, sachant que plus l'animateur fait d'heures, moins les charges sont élevées.

SAISON 2021/2022 :

A ce jour, nous sommes à **99** cotisations. Dont **10 enfants** et **5 hommes**.

Nous avons été obligés d'augmenter la cotisation de **10 €** ce qui n'était pas prévu, mais certaines charges ont augmentées comme les cotisations de la prévoyance et les licences et la location de la salle risque d'augmenter en **janvier 2023** en raison de la hausse des coûts de l'énergie.

CADEAU DE BIENVENUE :

Un cadeau de bienvenue a été offert à tous les adhérents comme chaque année.

CRÉDIT D'IMPÔT :

Vous pouvez maintenant déclarer le montant de la licence sur votre prochaine déclaration. Uniquement la licence soit **25,50 €**. Vous bénéficiez d'une remise de **66 %** soit **16.83 €** de réduction.

BILAN FINANCIER :

Le bilan est très positif notamment grâce aux différentes aides que nous avons eues.

Madame la Présidente laisse la parole à notre trésorière **Emilie** qui présente le bilan financier clos au **31 août 2022** et le bilan prévisionnel (Voir en annexe).

Après lecture, les bilans sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

VÉRIFICATEUR AUX COMPTES :

Nous n'avons plus de vérificateur ou vérificatrice aux comptes, nous lançons une candidature.

Cela demande peu de temps.

Madame **BOURTON Bénédicte** se présente et est désignée vérificatrice aux comptes.

Les débats étant clos, la séance est levée vers **20 h 30** et **Madame la Présidente** invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.